

PRÉFECTURE DE L'AIN

FORMULAIRE D'EVALUATION PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA 2000



Par qui ?

Ce formulaire est à compléter par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 7 : où trouver les ressources sur « Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 complète lorsqu'il permet de conclure rapidement à l'absence d'incidence.

À quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les espèces animales ou végétales ou les habitats naturels à l'origine de la désignation d'un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés, d'exclure toute incidence . **Attention :** si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite par le porteur de projet.

Pour qui?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :	
Nom (personne morale ou physique) : EDF Hydro Jura-Maurienne	
Commune et département) : Saint-Jean de Maurienne (73300) Adresse : 98 avenue de la Gare - BP 86 - 73303 SAINT JEAN DE MAURIENNE CEDEX	
Téléphone : 06 98 90 62 94 Fax : Email : jean-dominique.peillex@edf.fr	

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple curage d'un fossé, drainage, création de digue, a manifestation sportive, arrachage de haies, retourneme	battage d'arbres, création d'un sentier,
Cf Dossier d'exécution joint Référer	nce H-30575713-2021-000162
. I continuation at anythery which	
b. Localisation et cartographie	
Joindre dans tous les cas <u>une carte de localisation</u> de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan d	et définitives) sur une photocopie de carte
Le projet est situé :	
Nom de la commune : Bolozon, Corveissiat, Cize-Bolozon, Hautecourt-Romanèche,	Poncin et Serrière sur Ain. N° Département : .0.1
Lieu-dit: Parcelles cadastrales:	
En site(s) Natura 2000 (pour vous situer par ra pouvez utiliser la cartographie dynamique mise en http://www.ain.gouv.fr/les-sites-r268.html)	• •
nom du site : « Basse Vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhôi	ne » (Site d'Intérêt Communautaire) référencé FR8201653
Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ? (pouvez utiliser la cartographie dynamique mise en suivante http://www.ain.gouv.fr/les-sites-r268.htm le site FR8201640 « Revermont et gorges de l'Ain » (Zone Spéciale de Conserva A .100 m (m ou km) du site .FR8201640	ligne à l'adresse nl): A (m ou km) du site tion) qui tangente la retenue sur plusieurs secteurs.
c. Étendue du projet, de la manifest	ation ou de l'intervention
Emprises au sol temporaire et permanente de l'imponnue) : (m2) ou classe de surface approxicorrespondante) :	
□ < 100 m²	1 000 à 10 000 m² (1 ha)
□ 100 à 1 000 m²	> 10 000 m ² (> 1 ha)

- Emprises en phase chantier : (m.)	
- Aménagement(s) connexe(s) :	
Préciser si le projet, la manifestation ou l'interven (exemple : voiries et réseaux divers, parking, succinctement ces aménagements. Pour les manifestations, interventions : infrastructur logistique, nombre de personnes attendues.	zone de stockage, etc.). Si oui, décrire
Concession hydroélectrique d'Allement (barrage e	t retenue) et Basse vallée de l'Ain à l'aval d'Allement
d. Durée prévisible et période env manifestation ou de l'intervention	
- Projet, manifestation : ☑ diurne ☑ nocturne	
- Durée précise si connue :40.jours (jours, mo Ou durée approximative en cochant la case corre	
□ < 1 mois	□ 1 an à 5 ans
□ 1 mois à 1 an	□ > 5 ans
- Période précise si connue à partir du 05/09/23 (de te Ou période approximative en cochant la (les) cas □ Printemps ☑ Eté	
- Fréquence : □ chaque année □ chaque mois ☑ autre (préciser) : Période ponctuelle liée à la main	tenance de l'aménagement nécessitant une vidange

Saisissez du texte ici

e.Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des intervent phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroi d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement succinctement (fréquence, ampleur, etc.).	ussaillage mécanique, curage, rejet
Sans objet	
f.Antériorité du projet	
Préciser le projet existait précédemment à cette demande :	
☑ OUI □ NON	
Si oui :quelles sont les modifications apportées :	
Travaux sur certains organes életromécaniques et contrôle commande	du barrage (nécessitant une vidange)
2 Définition de la zone d'influence (co	oncernée par le projet)
2 Definition de la zone d'influence (co	oncernée par le projet)
La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des incidences d'un projet sur son environnement peuvent être p bruit, rejets dans le milieu aquatique). La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. convient de se poser les questions suivantes :	s milieux naturels environnants. Les lus ou moins étendues (poussières,
La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des incidences d'un projet sur son environnement peuvent être p bruit, rejets dans le milieu aquatique). La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation.	s milieux naturels environnants. Les lus ou moins étendues (poussières, Pour aider à définir cette zone, il
La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des incidences d'un projet sur son environnement peuvent être pubruit, rejets dans le milieu aquatique). La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. convient de se poser les questions suivantes : Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence	s milieux naturels environnants. Les lus ou moins étendues (poussières, Pour aider à définir cette zone, il
La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des incidences d'un projet sur son environnement peuvent être pubruit, rejets dans le milieu aquatique). La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. convient de se poser les questions suivantes : Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence 1/50 000 ème.	s milieux naturels environnants. Les lus ou moins étendues (poussières, Pour aider à définir cette zone, il
La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des incidences d'un projet sur son environnement peuvent être pubruit, rejets dans le milieu aquatique). La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. convient de se poser les questions suivantes : Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence 1/50 000 ème.	s milieux naturels environnants. Les lus ou moins étendues (poussières, Pour aider à définir cette zone, il sur la carte au 1/25 000 ème ou au
La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des incidences d'un projet sur son environnement peuvent être pubruit, rejets dans le milieu aquatique). La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. convient de se poser les questions suivantes : Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence 1/50 000 ème. ✓ Rejets dans le milieu aquatique □ Pistes de chantier, circulation	s milieux naturels environnants. Les lus ou moins étendues (poussières, Pour aider à définir cette zone, il sur la carte au 1/25 000 ème ou au
La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des incidences d'un projet sur son environnement peuvent être pubruit, rejets dans le milieu aquatique). La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. convient de se poser les questions suivantes : Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence 1/50 000 ème. ✓ Rejets dans le milieu aquatique □ Pistes de chantier, circulation □ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité de continuité écologiques (rupture de continuité écologiques (rupture de continuité écologiques (rupture de continuité écologiques (rupture de continuité de continuit	s milieux naturels environnants. Les lus ou moins étendues (poussières, Pour aider à définir cette zone, il sur la carte au 1/25 000 ème ou au
La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des incidences d'un projet sur son environnement peuvent être pubruit, rejets dans le milieu aquatique). La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. convient de se poser les questions suivantes : Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence 1/50 000 ème. Rejets dans le milieu aquatique Pistes de chantier, circulation Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écolo Poussières, vibrations	s milieux naturels environnants. Les lus ou moins étendues (poussières, Pour aider à définir cette zone, il sur la carte au 1/25 000 ème ou au ogique pour les espèces)
La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des incidences d'un projet sur son environnement peuvent être pubruit, rejets dans le milieu aquatique). La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. convient de se poser les questions suivantes : Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence 1/50 000 ème. ✓ Rejets dans le milieu aquatique □ Pistes de chantier, circulation □ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écol □ Poussières, vibrations □ Pollutions possibles	s milieux naturels environnants. Les lus ou moins étendues (poussières, Pour aider à définir cette zone, il sur la carte au 1/25 000 ème ou au ogique pour les espèces)
La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des incidences d'un projet sur son environnement peuvent être pubruit, rejets dans le milieu aquatique). La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. convient de se poser les questions suivantes : Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence 1/50 000 ème. Rejets dans le milieu aquatique Pistes de chantier, circulation Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écolo Poussières, vibrations Pollutions possibles Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation.	s milieux naturels environnants. Les lus ou moins étendues (poussières, Pour aider à définir cette zone, il sur la carte au 1/25 000 ème ou au ogique pour les espèces)
La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des incidences d'un projet sur son environnement peuvent être pubruit, rejets dans le milieu aquatique). La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. convient de se poser les questions suivantes : Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence 1/50 000 ème. ✓ Rejets dans le milieu aquatique □ Pistes de chantier, circulation □ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écol □ Poussières, vibrations □ Pollutions possibles □ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantati □ Bruits	s milieux naturels environnants. Les lus ou moins étendues (poussières, Pour aider à définir cette zone, il sur la carte au 1/25 000 ème ou au ogique pour les espèces)
La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des incidences d'un projet sur son environnement peuvent être pubruit, rejets dans le milieu aquatique). La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. convient de se poser les questions suivantes : Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence 1/50 000 ème. M Rejets dans le milieu aquatique □ Pistes de chantier, circulation □ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écol □ Poussières, vibrations □ Pollutions possibles □ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantati □ Bruits □ Piétinements	s milieux naturels environnants. Les lus ou moins étendues (poussières, Pour aider à définir cette zone, il sur la carte au 1/25 000 ème ou au ogique pour les espèces)

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :
La zone d'influence concerne la basse vallée de l'Ain à l'aval d'Allement. La véritable zone d'influence concerne les premiers kilomètres de l'Ain à l'aval du barrage d'Allement
3 Incidences du projet
Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.
Destruction ou détérioration d'habitat naturel (= milieu naturel) ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :
Les incidences sont dues aux effets induits par les débits et la qualité des eaux restitués à l'aval du barrage d'Allement. Ces incidences sont temporaires à partir du 5 septembre 2023 et pour une durée comprise entre 30 et 40 jours
Les habitats de la Basse Vallée de l'Ain ne seront pas modifiés car ils seront conformesà ceux régulièrement observés à cette période
Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et estimation du nombre d'individus) :
Les débits restitués seront conformes au cahier des charges de l'aménagement d'Allement
Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation):
Les différentes espèces terrestres ne seront pas affectées par l'opération d'abaissement de la retenue d'Allement
Les débits restitués seront conformes aves ceux classiquement observés à cette époque. Il n'y aura pas de nouvelles zones mises en eau.
Vis-à-vis des espèces aquatiques (poissons, loutres, castors), les incidences peuvent provenir de l'évolution de la qualité des eaux durant l'abaissement. Cependant, l'opération concerne un abaissement et non pas une vidange complète.
D'un point de vue qualitatif, le dernier abaissement de 2013 n'a pas montré de fortes incidences sur la qualité des eaux
Les mesures réalisées ont montré que la teneur en oxygène dissous est restée au-dessus des 9 mg/l, les taux de matières en suspension n'ont pas dépassé 0,2 g/l

4 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidence significative de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence significative lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est	-il susceptible d'avoir u	ne incidence significative ?
	ormulaire, accompagné de ation, et remis au service in	ses pièces, est joint à la demande d'autorisation nstructeur.
	ssier sera joint à la deman	se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être de d'autorisation ou à la déclaration, et remis au
A (lieu):	Saisissez du texte ici	Signature :
Le (date) :		

Où trouver l'information et des ressources sur Natura 2000 ?

Sur le site internet de la DREAL Rhône Alpes: http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r926.html

<u>- Information cartographique Geo-Ide :</u> (Sur le site internet de la DREAL)

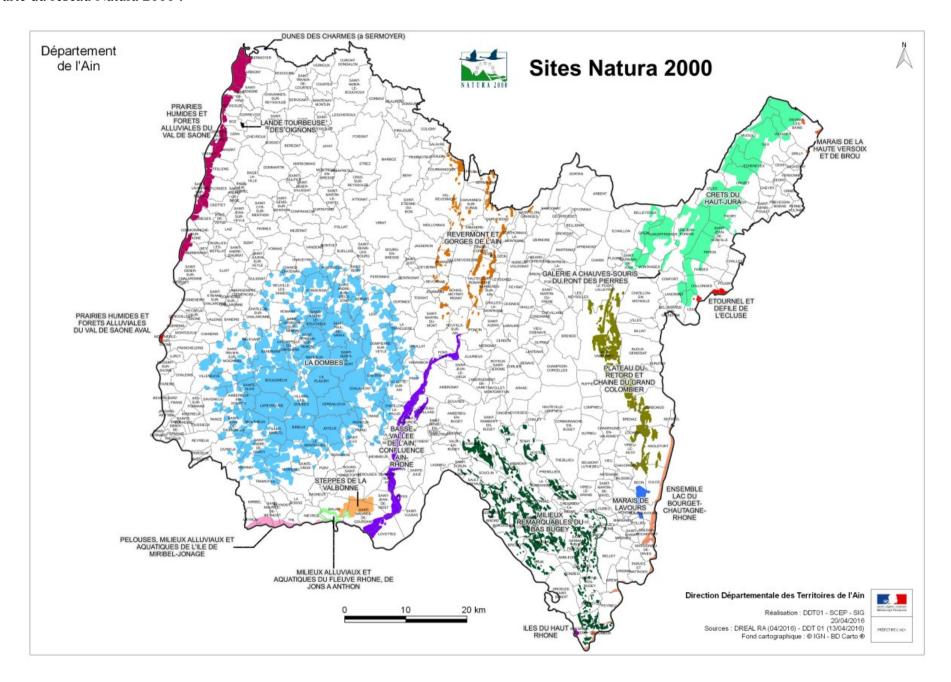
http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/100/natura2000 ain.map

Sur le site internet de l'Inventaire Nationale du Patrimoine Naturel : http://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs

Sur le site internet Portail Natura 2000 : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html

- Sur le site internet des services de l'État dans l'Ain : http://www.ain.gouv.fr/natura-2000-r208.html

Carte du réseau Natura 2000 :



Liste des communes

A			
	ED 0201752	A mb i const	ED 9201 (22
Ambronay	FR8201653	Arbigny	FR8201632
Ambérieu-en-Dombes	FR8201635	A I B	FR8212017
Andant of Continu	FR8212016	Arboys-en-Bugey	FR8201641
Andert-et-Condon	FR8201641	Argis	FR8201641
Anglefort	FR8201642	Armix	FR8201641
	FR8201771 FR8212004	Asnières-sur-Saône	FR8201632 FR8212017
	FK6212004	ı	TR0212017
В			
Balan	FR8201639	Blyes	FR8201653
	FR8201653	Bohas-Meyriat-Rignat	FR8201640
	FR8201638	Bouligneux	FR8201635
	FR8212011		FR8212016
Beligneux	FR8201639	Boz	FR8201632
	FR8212011		FR8201634
Bellegarde-sur-Valserine	FR8201643		FR8212017
	FR8212025	Brégnier-Cordon	FR8201641
Belleydoux	FR8201643		FR8201748
	FR8212025		FR8201771
Benonces	FR8201641		FR8210058
Béon	FR8201637		FR8212004
	FR8210016	Brenaz	FR8201642
Beynost	FR8201785	Brens	FR8201771
Billiat	FR8201642		FR8212004
Birieux	FR8201635	Briord	FR8201641
	FR8212016		
C			
Certines	FR8201635	Civrieux	FR8201635
	FR8212016		FR8212016
Ceyzériat	FR8201640	Cize	FR8201640
Ceyzérieu	FR8201637	Cleyzieu	FR8201641
	FR8210016	Collonges	FR8201643
Chalamont	FR8201635		FR8201650
	FR8212016		FR8212001
Champfromier	FR8201643		FR8212025
	FR8212025	Colomieu	FR8201641
Chanay	FR8201642	Conand	FR8201641
Chaneins	FR8201635	Condeissiat	FR8201635
	FR8212016		FR8212016
Chanoz-Chatenay	FR8201635	Confort	FR8201648
	FR8212016		FR8201643
Charnoz-sur-Ain	FR8201653		FR8212025
Chateau-Gaillard	FR8201653	Contrevoz	FR8201641
Chatenay	FR8201635	Corbonod	FR8201642
	FR8212016	Cormoranche-sur-Saône	FR8201632
Chatillon-la-Palud	FR8201653		FR8212017
	FR8201635	Corveissiat	FR8201640
Cl. All Co. Cl. A	FR8212016	Courmangoux	FR8201640
Chatillon-sur-Chalaronne	FR8201635	Crans	FR8201635
Cl	FR8212016	Constitution 1 of the	FR8212016
Chavannes-sur-Suran	FR8201640	Cressin-Rochefort	FR8201771
Chaveyriat	FR8201635	Creation	FR8212004
Charger and Air	FR8212016	Crottet	FR8201632
Chazey-sur-Ain	FR8201653	FR8212017	
Chézery-Forens	FR8201643	Crozet	FR8201643
	FR8212025		FR8212025
		1	

Culoz	FR8201637 FR8201771		FR8210016 FR8212004
D			
Divonne-les-Bains Divonne-les-Bains Dompierre-sur-Veyle	FR8201643 FR8201644 FR8212025 FR8201635 FR8212016	Drom Druillat	FR8201640 FR8201653 FR8201635 FR8212016
E			
Echevenex	FR8201643 FR8212025		
F			
Faramans Fareins Farges	FR8201635 FR8212016 FR8202006 FR8201643 FR8212025	Feillens Flaxieu	FR8201632 FR8212017 FR8201637 FR8210016
G			
Garnerans Genouilleux Germagnat Gex Gex Giron	FR8201632 FR8212017 FR8202006 FR8201640 FR8201643 FR8212025 FR8201643 FR8212025	Gorrevod Grand-Corent Grièges Grilly Groslee Guereins	FR8201634 FR8201640 FR8201632 FR8212017 FR8201644 FR8201641 FR8202006
Н			
Hautecourt-Romanèche Haut-Valromey	FR8201640 FR8201642	Hostiaz	FR8201641
I			
Injoux-Génissiat Innimond	FR8201642 FR8201641	Izieu	FR8201641 FR8201771 FR8212004
J			
Jasseron Journans	FR8201640 FR8201640	Joyeux Jujurieux	FR8201635 FR8212016 FR8201653
L			
La Burbanche La Chapelle-du-Chatelard La Tranclière Lancrans Lapeyrouse Lavours	FR8201641 FR8201635 FR8212016 FR8201635 FR8212016 FR8201643 FR8212025 FR8201635 FR8212016 FR8201637 FR8201771 FR8210016 FR8212004	Le Montellier Le Plantay Le Poizat-Lalleyriat Léaz Lelex Lent Lhopital	FR8201635 FR8212016 FR8201635 FR8212016 FR8201642 FR8201643 FR8201650 FR8212001 FR8212025 FR8201643 FR8212025 FR8201635 FR8212016 FR8212016

Lhuis Lochieu Lompnaz	FR8201641 FR8201642 FR8201641	Loyettes Lurcy	FR8201653 FR8202006
M			
Manziat	FR8201632 FR8212017	Miribel	FR8201785 FR8201635
Marchamp Marlieux	FR8201641 FR8201635 FR8212016	Montagnat	FR8212016 FR8201635 FR8212016
Massignieu-de-Rives Matafelon-Granges	FR8201771 FR8212004 FR8201640	Montagnieu Montanges	FR8201641 FR8201648 FR8201643
Meillonnas Messimy-sur-Saône Meximieux	FR8201640 FR8202006 FR8201653	Monthieux	FR8212025 FR8201635 FR8212016
	FR8201635 FR8212016	Montluel	FR8201635 FR8212016
Mijoux Mionnay	FR8201643 FR8212025 FR8201635	Montmerle-sur-Saône Montracol	FR8202006 FR8201635 FR8212016
	FR8212016	Murs-et-Gélignieux	FR8201641 FR8201771 FR8212004
N		·	
Neuville-les-Dames	FR8201635 FR8212016	Neyron Niévroz	FR8201785 FR8201785
Neuville-sur-Ain	FR8201653 FR8201640		FR8201638
0			
Ordonnaz	FR8201641	Ozan	FR8201632 FR8212017
P			
Parves et Nattages Péron	FR8201771 FR8201643 FR8212025	Poncin Pont-d'Ain	FR8201653 FR8201640 FR8201653
Péronnas Pérouges	FR8201635 FR8212016 FR8201639	Pont-de-Vaux Pougny	FR8201632 FR8212017 FR8201650
Peyrieu	FR8212011 FR8201641 FR8201771	Pouillat Pugieu	FR8212001 FR8201640 FR8201641
Pizay	FR8212004 FR8201635 FR8212016	Prémeyzel Priay	FR8201641 FR8201653 FR8201635
Pollieu	FR8201637 FR8210016		FR8212016
R			
Ramasse Rance	FR8201640 FR8201635	Reyrieux	FR8201635 FR8212016
Relevant	FR8212016 FR8201635 FR8212016	Reyssouze Rignieux-le-Franc	FR8201632 FR8212017 FR8201635
Replonges	FR8201632 FR8212017	Romans	FR8212016 FR8201635
Revonnas	FR8201640		FR8212016

S			
Saint-André-de-Corcy	FR8201635	Saint-Nizier-le-Désert	FR8201635
	FR8212016		FR8212016
Saint-André-le-Bouchoux	FR8201635	Saint-Paul-de-Varax	FR8201635
	FR8212016		FR8212016
Saint-André-sur Vieux-Jonc	FR8201635	Saint-Rémy	FR8201635
	FR8212016		FR8212016
Saint-Bégnine	FR8201632	Saint-Sorlin-en-Bugey	FR8201641
C	FR8212017	Saint-Trivier-sur-Moignar	rs FR8201635
Saint-Didier-sur-Chalaronne	FR8201632		FR8212016
	FR8212017	Saint-Vulbas	FR8201653
Saint-Eloi	FR8201635	Sainte-Croix	FR8201635
	FR8212016		FR8212016
Saint-Georges-sur-Renon	FR8201635	Sainte-Olive	FR8201635
Same Georges sar reman	FR8212016	Same onve	FR8212016
Saint-Germain-de-Joux	FR8201643	Salavre	FR8201640
Same Germani de Joux	FR8212025	Sandrans	FR8201635
Saint-Germain-les-Paroisses	FR8201641	Sandrans	FR8212016
Saint-Germain-sur-renon	FR8201635	Sault-Brénaz	FR8201641
Samt-Octifiant-Sut-1611011	FR8212016	Sauit-Bienaz Savigneux	FR8201635
Saint-Jean-de-Gonville	FR8201643	Savigileux	FR8212016
Same-Jean-uc-Convinc	FR8212025	Seillonnaz	FR8212016 FR8201641
Saint-Jean-de-Niost			
Saint-Jean-de-Most	FR8201639	Sergy	FR8201643
	FR8201653	G	FR8212025
Grind Land 1. The street	FR8212011	Sermoyer	FR8201632
Saint-Jean-de-Thurigneux	FR8201635		FR8201633
	FR8212016		FR8212017
Saint-Jean-le-Vieux	FR8201653	Serrières-de-Briord	FR8201641
Saint-Marcel	FR8201635	Servas	FR8201635
	FR8212016		FR8212016
Saint-Martin-du-Mont	FR8201640	Seyssel	FR8201771
Saint-Maurice-de-Beynost	FR8201785		FR8212004
Saint-Maurice-de-Gourdans	FR8201639	Simandre-sur-Suran	FR8201640
	FR8201653	Souclin	FR8201641
	FR8201638	Sulignat	FR8201635
	FR8212011		FR8212016
Saint-Maurice-de-Rémans	FR8201653		
T			
Tenay	FR8201641	Torcieu	FR8201641
Thil	FR8201785	Tramoyes	FR8201635
Thoiry	FR8201643		FR8212016
	FR8212025		
V			
		,	
Val-Revermont	FR8201640	Villeneuve	FR8201635
Varambon	FR8201653		FR8212016
	FR8201635	Villereversure	FR8201640
	FR8212016	Villes	FR8201642
Verjon	FR8201640	Villette-sur-Ain	FR8201653
Versailleux	FR8201635		FR8201635
	FR8212016		FR8212016
Vesancy FR82	201643	Villieu-Loyes-Mollon	FR8201653
-	FR8212025		FR8201635
Vésines	FR8201632		FR8212016
	FR8212017	Virieu-le-Petit	FR8201642
Villars-les-Dombes	FR8201635		FR8201771
200 200 200 200	FR8212016		FR8212004
Villebois	FR8201641		1110212001
. 11100010	110201011	I	

Présentation simplifiée des groupes d'espèces et d'habitats naturels protégées par Natura 2000 dans chacun des sites de l'Ain

					ı	nsecte	s				Ма	mmifè	res			Milieux rairiau	x	For	êts	Milie hum		Milio aquat		Milie	ux roc	heux	
	Espèces/ Habitats Nom du site Natura 2000	Oiseaux	Poissons	Crustacés	Libellules	Papillons	Coléoptères	Wollusques	Reptiles	Amphibiens	Chauves-souris	Terrestres	Aquatiques	Espèces végétales	Prairies humides	Prairies de fauches	Pelouses sèches	Forêts alluviales	Forêts	Tourbières	Marais	lacs et étangs	Cours d'eau, rivières	Grottes	Éboulis/ Falaises/ Dalles	Tuf	Dunes
	PRAIRIES HUMIDES ET FORETS ALLUVIALES DU VAL DE SAONE																										
FR 8202006	VAL DE SAÔNE AVAL																										
FR 8201633	DUNES DES CHARMES																										
FR 8201634	LANDE TOURBEUSE DES OIGNONS																										
FR 8201635 FR 8212016	LA DOMBES																										
FR 8201637 FR 8210016	MARAIS DE LAVOURS																										
FR 8201638	MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DU FLEUVE RHÔNE, DE JONS A ANTHON																										
FR 8201640	REVERMONT ET GORGES DE L'AIN																										
FR 8201641	MILIEUX REMARQUABLES DU BAS BUGEY																										
FR 8201642	PLATEAU DU RETORD ET CHAINE DU GRAND COLOMBIER																										
FR 8201643 FR 8212025	CRÊTS DU HAUT-JURA																										
FR 8201644	MARAIS DE LA HAUTE VERSOIX ET DE BROU																										
FR 8201648	GALERIE A CHAUVES-SOURIS DU PONT DES PIERRES																										
FR 8201650 FR 8212001	ETOURNEL ET DEFILE DE L'ECLUSE																										
FR 8201653	BASSE VALLEE DE L'AIN, CONFLUENCE AIN-RHÔNE																										
FR 8201748 FR 8210058	ILES DU HAUT RHÔNE																										
FR 8201771 FR 8212004	ENSEMBLE LAC DU BOURGET-CHAUTAGNE- RHÔNE																										
FR 8201785	PELOUSES, MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE L'ILE DE MIRIBEL-JONAGE																										
FR 8201639 FR 8212011	STEPPES DE LA VALBONNE																										

Responsables animation des sites pilotés par une collectivité :

- x Crêts du Haut-Jura
- x Galerie à chauves-souris du Pont des Pierres
- x Étournel et défilé de l'Écluse

Anne-Sophie VINCENT
Parc Naturel Régional du Haut-Jura
Maison du Parc du Haut-Jura
Le Village
39310 LAJOUX
03 84 34 12 30
a-s.vincent@parc-haut-jura.fr

- x Îles du Haut-Rhône
- x Ensemble Lac du Bourget Chautagne -Rhône

Syndicat du Haut-Rhône Place Charles DULLIN 73170 YENNE 04 79 36 78 92 info@haut-rhone.com

- Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône
- X Val de Saône aval

Élodie TONNOT Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs 220, rue du Km 400 71 000 MACON 03 85 21 98 20 elodie.tonnot@eptb-saone-doubs.fr

x Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône Céline THICOÏPÉ
Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain
Le Prieuré
38 route de Loyettes
01150 BLYES
04 74 61 98 21
info@bassevalleedelain.com
sbva-cthicoipe@orange.fr

x Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage Elisabeth FAVRE
Conservatoire Régional des Espaces Naturels
Château Messimy
01800 CHARNOZ-SUR-AIN
04 74 34 37 36
elisabeth.favre@espaces-naturels.fr

x Marais de la Haute Versoix et de Brou

Cécile GEORGET
Communauté de communes du Pays de Gex
135 route de Genève
01170 GEX
04 50 42 35 13
gmn@ccpg.fr

x Revermont et gorges de l'Ain

Alicia TEYSSIER
Syndicat mixte interdépartemental du Suran et de ses affluents
Village de Bohas
01250 BOHAS MEYRIAT RIGNAT ateyssier.riviere-suran@orange.fr

x Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon Sophie BUFFET
Communauté de communes du canton de Montluel
85 avenue Pierre Cormorèche
01120 MONTLUEL
poleenvironnement@cc-montluel.fr

Opérateurs des sites pilotés par l'état :

- DDT de l'Ain, 23 rue Bourgmayer, BP 90410, 01012 Bourg-en-Bresse Cedex, 04.74.45.62.37
- DREAL Rhône-Alpes, 5 Place Jules Ferry, 69006 Lyon, 04.26.28.60.00

Dunes des Charmes à Sermoyer

x Lande tourbeuse des **Oignons**

Emmanuel AMOR

Conservatoire Régional des Espaces Naturels Château Messimy 01800 CHARNOZ-SUR-AIN 04 74 34 98 60

emmanuel.amor@espaces-naturels.fr

Elisabeth FAVRE

Conservatoire Régional des Espaces Naturels

Château Messimy 01800 CHARNOZ-SUR-AIN 04 74 34 37 36

elisabeth.favre@espaces-naturels.fr

Steppes de la Valbonne

La Dombes

Gilles CAUVIN Chambre d'agriculture Rue Carnot 01330 VILLARS LES DOMBES 04 74 98 32 44 06 25 03 64 50 accueil@ain.chambagri.fr

Joël BROYER/ Laurence CURTET Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage CNERA Avifaune migratrice Monfort **01330 BIRIEUX** 04 74 98 31 98 joel.broyer@oncfs.gouv.fr

Fabrice DARINOT

Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication 31 chemin des près de la Tour

BP n°2

73310 CHINDRIEUX 04 79 54 21 58

06 80 26 88 12

contact@reserve-lavours.com

Milieux remarquables du Bas-Bugey

Marais de Lavours

Géraldine GARNIER/ Nicolas GREFF Conservatoire Régional des Espaces Naturels Château Messimy 01800 CHARNOZ-SUR-AIN 04 74 34 98 63

geraldine.garnier@espaces-naturels.fr nicolas.greff@espaces-naturels.fr

> Animation agricole: Camille DOLINE

Plateau du Retord et chaîne du Grand Colombier

Chambre d'agriculture de l'Ain en partenariat avec le syndicat d'économie montagnarde de l'Ain (SEMA) 9, avenue de la Gare

> 01200 BELLEGARDE-SUR-VALSERINE 04 74 45 59 99

C.DOLINE@ain.chambagri.fr

Version du 13/04/2017 15/15